

APPEL A LA MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE "FUSION-RESTRUCTURATION" DES UNIVERSITÉS DE LORRAINE

Une AG des personnels est organisée par des élus syndicaux du Conseil d'Administration de l'UHP (Université Henri Poincaré) le lundi 8 mars de 13h à 16h à la faculté des sciences à Vandoeuvre-lès-Nancy. Ces élus syndicaux, membres d'un groupe de travail intitulé « *gouvernance de l'Université de Lorraine* », collaborent à la mise en oeuvre de la réforme « Université de Lorraine ». De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un projet de « fusion-restructuration » des universités de Lorraine similaire à ceux lancés un peu partout en France par le ministère de la justice. Après la carte judiciaire qui a vu la suppression de nombreux tribunaux, cette carte universitaire induira la suppression de nombreuses universités. Ainsi toutes les universités de Lorraine seraient regroupées en une seule université: l'UDL (l'Université de Lorraine).

Pourquoi un tel projet ?

Ces regroupements universitaires inspirés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont comme but **premier** de "réduire le nombre de fonctionnaires", de "mutualiser", de "réduire la masse salariale" de chacun des établissements en question, de précariser davantage. C'est cette même logique qui est déployée actuellement par nos gouvernants dans d'autres administrations. Nous pouvons citer: le Trésor, les impôts, la Poste (Plateforme régionale de distribution du courrier), les services publics de santé (Plateforme régionale de santé) avec la suppression de 650 postes au CHU de Nancy, etc.

Avec un tel ensemble universitaire, comment pourrait-on imaginer un seul instant que tous les services universitaires actuels soient conservés ? Comment pourrait-on imaginer que subsiste par exemple 4 services de paie, également tous les services de comptabilité, etc ? N'oublions pas que la RGPP avec mobilité forcée et licenciements à la clé, a pour objectif de faciliter la suppression de services de l'Etat. Cette disposition administrative permettra ainsi de délocaliser des services entiers.

Cette structure universitaire est déjà pensée en terme de "capital" au service du "capital" (MEDEF), de patrimoine (immobilier) à immobiliser (à faire fructifier), de fondations (financières) au service de l'environnement socio-économique, de chiffre d'affaire à démultiplier et NON en termes de Service public au service des usagers, de service à la population. Une telle université devra trouver régulièrement de nouvelles ressources financières afin d'assurer son autonomie financière. De plus, à l'encontre de l'intérêt des étudiants, nous pouvons penser que tous les moyens seront mis pour pérenniser et généraliser les diplômes des universités (DU) aux droits d'inscription exorbitants décidés par l'université, au détriment de formations sanctionnées par des diplômes nationaux (DN) reconnues par l'Etat et les conventions collectives, aux droits d'inscriptions bien plus limités, pris en charge en partie par l'Etat.

Il s'agit d'une suite encore plus grave que la LRU (la loi dite « d'autonomie des universités »), plus préjudiciable pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Elle se situe dans une logique de concurrence avec les autres universités pour soi-disant être « lisible » et obtenir des financements dans un contexte où l'Etat se désengage. Donc: pourquoi s'arrêteront-ils là ? Ils parlent déjà de grande région (Sarre-Luxembourg, Lorraine). Alors ils en viendront également rapidement à penser l'Université (Autonome) par rapport à cette entité régionale européenne afin de constituer une véritable "multinationale" de l'enseignement supérieur et de la recherche devant rivaliser avec les autres structures que le ministère presse de former actuellement sur le territoire national.

C'est ainsi qu'ils pourront organiser la "mise à mort" de certaines filières d'enseignement en Lettres, en Sciences, également d'IUT, sous prétexte de formation en « doublon » au sein de la future UDL. Des filières ne devront plus faire que du L(icence), pour cause de « visibilité » insuffisante en « Master et Doctorat ». Concernant la recherche, les unités de recherche ne répondant pas aux PRIORITES de la Direction de l'université, c'est-à-dire aux priorités des financeurs (conseil régional, collectivités territoriales, entreprises locales) ou n'étant pas suffisamment "valorisables" au sens de l'économie de marché, seront également appelées à disparaître. Voilà comment se dessine et se prépare le futur service public d'enseignement supérieur et de recherche !

Tout est pensé "en haut lieu" pour "casser" et pour faire "éclater" les structures nationales qui garantissent encore des droits aux usagers (formations et diplômes nationaux) et aux personnels (proximité, égalité de traitement, statut de la Fonction publique d'Etat).

De plus, ces nouvelles structures font apparaître des liens forts entre l'administration et les politiques locaux. Ceci est inacceptable. Les enjeux ne sont plus ceux "d'un service public d'enseignement et de recherche" mais ceux de l'ingérence et de la mise sous tutelle de ce qui reste du service public entre les mains de certains politiques locaux et où le mélange des genres est constant entre intérêts privés et particuliers, voir par exemple les partenariats privés-publics (PPP) dans ARTEM dans le cadre de la recherche.

Dans ce paquet, la question du département de théologie est aussi un grave problème. En effet cette fusion se ferait sur la base de l'intégration du département actuel de théologie de l'Université Paul Verlaine de Metz, appelé Centre Autonome de Pédagogie Religieuse. Or celui-ci délivre actuellement la plupart des enseignements du Grand Séminaire de Metz qui forme les clercs de l'Eglise Catholique ! Ce département n'a pas pour vocation de considérer la théologie comme objet "scientifique", mais de former des prêtres et des enseignants de théologie, avec des enseignants recrutés après avis du Vatican ! Dans un tel cadre, cette nouvelle structure publique d'enseignement supérieur ne serait plus laïque!

**VENEZ NOMBREUX PRENDRE CONNAISSANCE DES
ENJEUX D'UN TEL PROJET DESTRUCTEUR**

**POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
LA RECHERCHE PUBLIQUE EN LORRAINE**

Le Lundi 8 Mars de 13h à 16h.

A la Faculté des Sciences (Amphi 3)